

(1)

(N° 160.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MAI 1865.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1866 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VLEMINCKX

MESSIEURS,

Le Budget de la Dette publique, pour l'exercice de 1866, s'élève à 41,284,669 francs 48 centimes.

Il dépasse celui de 1865 de fr. 572,922 24 c'.

L'augmentation résulte, d'une part, de fr. 344,506 58 c' nécessaires pour faire face aux engagements résultant du *minimum* d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes; de l'autre, d'une somme de fr. 28,413 66 c', à porter au chapitre de rémunérations, par suite de l'influence qu'exercera sur le chiffre des pensions l'amélioration des traitements à charge de l'État.

Aucune observation sur le projet n'a été faite par les sections. Toutefois, la sixième a fait remarquer que le Budget devra être augmenté ultérieurement pour faire face aux intérêts de l'emprunt de 60,000,000 de francs récemment voté.

La section centrale a adopté le projet de loi à l'unanimité, et vous en propose également l'adoption.

Le Rapporteur,

VLEMINCKX.

Le Président,

A. MOREAU.

(1) Budget, n° 121.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. THONISSEN, DE FLORISSON, MASCART, DE MOOR, VLEMINCKX et VANDER DONCKT.